

voulu visiter les docks et les quartiers portuaires d'Anvers, il la répudia aussitôt. Elle aurait pourtant été passionnante à ses côtés, ne croyez-vous pas ? Il avait la foi, comme on dit, mais il n'avait que la foi. Tel fut l'homme qui, à l'automne de la même année 1960, se fiança avec une femme stérile et entreprit un pèlerinage à Lourdes ! Il trouvait cela plus important que de se rendre au Congo qui s'arrachait à la Belgique... Léopold a été furieux d'imaginer son fils se mariant sans amour, sous l'influence du Cardinal. Il aurait dû être curé... Un jour, lors d'un de ses premiers voyages à l'étranger, on a découvert des osselets au creux de son oreiller : une relique dont il ne se séparait jamais, et qui lui mangeait la joue durant son sommeil ! Un autre jour, le Roi, son père, mon mari, lui a dit : "Baudouin, n'oublie jamais que tu n'es payé que pour agir : ton règne sera long, car tu ne gênes personne..." Et, plus tard, il me confia encore : "C'est le roi parfait d'un tel pays : il ne le dérangerait en aucune façon." Et vous savez bien, monsieur, que ce fut vrai, n'est-ce pas ? Que Baudouin et Fabiola ont fait ce que les Belges attendaient d'eux ? Qu'il fut un roi dont la modestie frisait l'inexistence, et qui ne ferait pas de vagues, et qu'elle fut une reine dont on ne serait pas jaloux ?... Aux toilettes, ils écoutaient, l'un comme l'autre, de la musique baroque. »

Je commençai à trouver qu'il faisait froid dans le salon. Je m'avisai que le soir allait tomber : où ce crépuscule nous emmènerait-il ?

« Il a rencontré quelques-uns des plus grands de ce monde : Oppenheimer, Paul-Émile Victor, Cousteau, Herzog, Hergé... mais la rencontre le fatiguait, et il allait bientôt se coucher... Alors, monsieur, j'aime mieux me souvenir de cet enfant qui refusait de mûrir et demeurait à sa façon droit, affectueux, absolument dépourvu de curiosité. Je me rappelle qu'en bas âge il pleurait toutes les nuits. On a dû bien vite oublier que je m'étais occupée de lui, dès que je dus lui tenir lieu de mère, à tel point que "la princesse roturière" fut présentée à la presse internationale comme "la gouvernante des enfants du Roi"¹¹ ».

11. *Ibid.*, p. 304-305.

CENSURE/SENSURE. SUR QUELQUES CONDITIONS DE L'ORTHODOXIE JOURNALISTIQUE

Pascal Durand
Université de Liège

La censure présente dans notre culture démocratique un visage inquiétant, celui de l'autorité dans ce qu'elle peut avoir de plus arbitraire et de plus oppressif – le visage répugnant de « Cette chienne au front bas qui suit tous les pouvoirs », avec son « haleine immonde » et ses « ongles noirs », selon le portrait qu'en traçait Victor Hugo dans *Les chants du crépuscule*¹. Explicite, cette censure-là relève d'un appareil juridique de répression dont les verdicts peuvent tomber en droit comme en fait sur ceux qui, écrivains, artistes, cinéastes ou journalistes, sortent du cadre de ce qu'il est admis de dire ou de montrer dans un état de société donné. Cette censure-là dit son nom et marche à visage découvert, qu'elle procède par sanction rétrospective d'un écrit ou d'une œuvre ou par interdiction s'exerçant par anticipation, en un contexte donné – par exemple, en temps de guerre –, sur la diffusion de tels renseignements ou de telles images. Dans le premier cas, quelque chose a été dit ou montré dont on réprime les responsables et qu'on supprime de l'espace public (tel roman est retiré des librairies, tel film interdit d'écran, telle œuvre soustraite à l'exposition). Dans le second cas, quelque chose ne peut pas se dire ni être montré, à quoi l'on

1. Victor HUGO, « À Alphonse Rabbe », *Les chants du crépuscule* (1835), dans *Œuvres poétiques*, édition de P. Albouy, t. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 867.

barre l'accès à l'espace public, quitte à préciser que le discours ou les images diffusés sont passés par le crible d'un contrôle à la source.

Ce n'est pas sur cette censure explicite qu'il va s'agir d'attirer ici l'attention, mais sur une autre censure – implicite, invisible et dépendant, dans une large mesure, du consentement spontané et inconscient dont ceux qui la subissent et qui la produisent témoignent à son égard. Je le ferai à la faveur de trois propositions théoriques, illustrées par quelques cas de figure journalistiques, même si ces propositions vaudront aussi bien, moyennant nuance, dans le registre littéraire ou artistique, et plus largement pour l'ensemble du discours social, c'est-à-dire pour tout ce qui se dit et s'écrit dans un état donné du monde social, selon la définition proposée par Marc Angenot².

Première proposition. Roland Barthes soutenait en gros ceci : *la censure c'est moins l'interdiction de dire que l'obligation de dire*. Cette obligation de dire signifie d'abord que la censure n'a pas besoin de s'exercer comme acte de sanction pour être efficace. Entendons par là qu'un dispositif de censure n'est pas efficace seulement lorsqu'il condamne, lorsqu'il réprime, lorsqu'il supprime un film de l'affiche, un journal des kiosques ou un livre d'une librairie : la censure tient son pouvoir d'exister comme menace pesant en permanence à l'horizon du discours. Dans un régime fortement autoritaire, où la censure est tyrannique, qu'elle soit religieuse ou politique et souvent les deux ensemble, chaque auteur qui prend la plume, chaque artiste qui prend le pinceau, chaque journaliste qui prend le micro contrôle lui-même son propre discours. Sans qu'elle ait à s'exercer, la censure est déjà effective. La crainte de tomber sous le coup de la loi fait que le locuteur s'interdit lui-même de dire des choses, c'est-à-dire s'oblige à dire, par défaut, des choses qui ne sont pas nécessairement celles qu'il aurait dites si cette censure n'existait pas, ne serait-ce que comme menace virtuelle. Plus largement, Barthes entendait attirer l'attention sur le fait que la vraie censure du discours, même en régime démocratique, est celle qui porte le locuteur à tenir le propos qu'on attend de lui, à se soumettre à une attente normative qui

2. MARC ANGENOT, 1889. *Un état du discours social*, Québec, Éditions du Préambule, coll. « L'univers des discours », 1989, p. 13.

prendra la forme, dans le texte, d'idées reçues, de pensées banalisées, de formules toutes faites qui seront comme l'expression de la soumission du discours à l'ordre dominant ou du souci de celui qui le tient de se mettre au diapason de la parole autorisée et, qu'il en soit conscient ou non, au service de la domination que cette parole exerce.

Cette soumission à un horizon d'attente normative, portant à parler en un certain sens plus qu'à s'interdire de parler, n'est pas une sorte de servitude diffuse, elle n'est pas non plus l'expression d'une crainte abstraite à l'égard du pouvoir ni d'une propension spontanée au conformisme des opinions qui, comme le bon sens pour Descartes, serait la chose du monde la mieux partagée. Elle dépend du rapport de connivence implicite, de collusion pré-réflexive que tout agent social entretient avec son champ d'appartenance et d'action. Pierre Bourdieu soutenait, en ce sens, que « toute expression est un ajustement entre un *intérêt expressif* et une *censure* constituée par la structure du champ dans lequel s'offre cette expression, et cet ajustement est le produit d'un travail d'euphémisation pouvant aller jusqu'au silence, limite du discours censuré³ ». Une vision libertaire, naïve, serait d'imaginer un monde où la parole serait entièrement libre, où les actes seraient toujours liés à une sorte de spontanéité irrépressible. Cette vision est naïve en effet : toute situation prescrit des limites, toute situation de parole met en présence des interlocuteurs socialement définis et impose donc des normes et des formes au discours qu'ils échangeront – autrement dit « une formation de compromis », « combinaison de ce qui était à dire, qui prétendait à être dit, et de ce qui pouvait être dit étant donné la structure constitutive d'un certain champ⁴ ». Comprenons notamment que toute expression, qu'elle soit écrite ou orale, parce qu'elle est le fait d'un agent appartenant à un univers social donné – qu'il s'agisse du champ universitaire, du champ littéraire ou du champ journalistique –, est modelée par la structure de ce champ, façonnée par les formes autant que par les contenus qu'il impose au discours.

Être journaliste, ainsi, ce n'est pas écrire dans les journaux, c'est avoir intériorisé comme une seconde nature un certain

3. Pierre BOURDIEU, « La censure », dans *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, coll. « Le Sens commun », 1980, p. 138.

4. *Loc. cit.*

nombre de normes d'écriture mais aussi de comportements et, en amont, une certaine vision du monde, c'est-à-dire un certain nombre de catégories d'entendement, d'appréciation et de perception du monde. Au plus général, ces catégories porteront à une conception purement événementielle du monde, c'est-à-dire à n'en retenir que ce qui est susceptible d'être événementialisé et de passer au crible des genres et des rubriques journalistiques. Par conséquent, la vision journalistique – comme toute vision – est d'office censurante et autocensurée en ce qu'elle exclut autant qu'elle retient, en ce qu'elle exclut même bien plus qu'elle ne retient et en ce qu'elle est d'autant plus portée, en ce qui la concerne, à retenir tel fait ou telle manifestation que ceux-ci répondent ou se prêtent au moule de l'événementiel, forme neutre de ce qui, à un autre degré, constitue ce qu'on appelle le sensationnel.

De façon plus précise, ces catégories de l'entendement journalistique ne sont pas stables, définitives : elles évoluent, le plus souvent en se radicalisant, à la faveur des transformations du champ journalistique général. Ainsi, la pression de l'Audimat, l'hégémonie de la télévision et l'emprise croissante des médias électroniques, qui sont au principe d'une accélération constante de la rotation des nouvelles, imposent aujourd'hui au journaliste un impératif toujours plus pressant de rapidité et de concision, qui se marque, au journal télévisé, par une réduction du temps d'antenne imparti à chaque nouvelle ou, dans la presse écrite, à la réduction générale des formats des journaux et de la taille des articles. Cette réduction n'est pas sans effet sur les formes et sur les contenus discursifs appelés à se couler dans le moule journalistique. D'un côté, on voit bien que les acteurs politiques ou sociaux, qui doivent de plus en plus aux médias leur existence et leur poids d'autorité dans l'espace public, sont portés à conformer leur discours à la fois aux attentes des journalistes et au formatage que les médias imposent : de là le règne des « petites phrases » et la réduction du discours politique à un ensemble de slogans sommaires, destinés autant à frapper l'opinion qu'à s'adapter au rythme, à la temporalité et à l'espace propres du journalisme contemporain.

Mais l'exigence de rapidité et de concision n'est pas non plus sans conséquence, d'un autre côté, sur les contenus du discours, qu'il s'agisse du discours des journalistes ou du discours fait pour être relayé par les journalistes. Noam

Chomsky⁵ et, dans le même esprit, Serge Halimi ont fait remarquer que s'il s'agit de faire passer l'idée que Kadhafi est un terroriste, quelques secondes suffisent : cette proposition, simpliste, sommaire, est déjà inscrite, en tant que stéréotype, dans un tel système de redondance qu'elle s'adapte parfaitement à l'impératif d'urgence et de rapidité qui gouverne le discours médiatique. Par contre, s'il s'agit d'expliquer, dit-il, que si l'on appliquait la jurisprudence de Nuremberg, tous les présidents des États-Unis depuis Roosevelt seraient passibles d'être traînés devant les tribunaux pour crime contre l'humanité, il faudrait beaucoup de temps, de travail d'argumentation, d'exemples – ce temps, précisément, que les médias modernes sont de moins en moins disposés à dépenser compte tenu des contraintes dans lesquelles ils sont pris.

Autrement dit, l'accélération et la segmentation du rythme journalistique, tel que celui-ci se trouve défini par les contraintes médiatiques, sont favorables au stéréotype, au cliché, à la pensée conforme, et défavorables à l'expression de pensées complexes et à fortiori hétérodoxes. La structure du champ journalistique, pour revenir à Bourdieu, exerce donc une triple contrainte, qui est de fait une triple censure : contrainte de l'événementialité comme catégorie discriminante, en tant qu'elle porte à évacuer du champ de la représentation et de la relation toute donnée du monde échappant à l'événementiel au profit d'une sur-représentation saturante de tout ce qui, au contraire, en relève ou s'y adapte ; contrainte formelle du formatage médiatique (faire bref et rapide pour répondre aux attentes des médias) ; contrainte sémantique, portant à la simplification, au stéréotype et à la redondance, c'est-à-dire à la conformité avec l'ordre de ce qui, à force d'être répété dans le discours social, prend *de facto* le statut d'une vérité reçue.

C'est ici qu'il faut introduire une troisième proposition théorique, que j'emprunte cette fois à un écrivain, Bernard Noël, auteur du roman, *Le château de Cène*, paru en 1971 chez Jean-Jacques Pauvert et frappé d'interdiction pour outrage aux mœurs par la censure de Pompidou. En le republiant quatre ans plus tard, Noël l'augmentera d'un bref essai ayant pour titre « L'outrage aux mots », dans lequel, à la faveur d'une réflexion

5. Dans une intervention recueillie dans le film de Pierre Carles, *Enfin pris ?*, 2002.

sur le régime de sens imposé par le pouvoir bourgeois, il forgera un utile néologisme :

La censure bâillonne, elle réduit au silence, mais elle ne violente pas la langue. Seul l'abus de langage la violente en la dénaturant. Le pouvoir bourgeois fonde son libéralisme sur l'absence de censure mais il a constamment recours à l'abus de langage. Sa tolérance est le masque d'une violence autrement oppressive et efficace. L'abus de langage a un double effet : il sauve l'apparence, et même en renforce le paraître, et il déplace si loin le lieu de la censure qu'on ne l'aperçoit plus. Autrement dit, par l'abus de langage, le pouvoir bourgeois se fait passer pour ce qu'il n'est pas : un pouvoir non contraignant, un pouvoir « humain », et son discours officiel, qui étalonne la valeur des mots, les vide en fait de sens – d'où une inflation verbale, qui ruine la communication à l'intérieur de la collectivité, et par-là même la censure. Peut-être, pour exprimer ce second effet, faudrait-il créer le mot SENSURE, qui par rapport à l'autre indiquerait la privation de sens et non la privation de parole. La privation de sens est la forme la plus subtile du lavage de cerveau, car elle s'opère à l'insu de sa victime. Et le culte de l'information raffine encore cette privation en ayant l'air de nous gaver de savoir. Ce processus fait partie de la paupérisation actuelle – une forme de paupérisation elle aussi très subtile puisqu'elle consiste à donner une aisance qu'elle supprime en créant sans cesse des besoins qui maintiennent l'aliénation, mais en lui ôtant son caractère douloureux⁶.

Que veut dire Noël ? Trois choses, me semble-t-il, qui recourent les thèses précédemment avancées. Premièrement, que la censure, en régime démocratique et libéral, tend de moins en moins à s'exercer comme répression du discours, comme silence imposé à la parole, mais plutôt et de plus en plus comme répression du sens, c'est-à-dire comme réduction de la parole à

6. Bernard NOËL, *Le château de Cène*, Paris, Gallimard, coll. « L'imaginaire », 1992, p. 157-158.

la reproduction d'une pensée conforme à l'ordre dominant. Deuxièmement, que cette censure du sens passe en particulier par l'imposition de stéréotypes, de clichés, de formules routinisées, traduisant un prêt-à-penser qui confirme – dans les deux sens du terme – le poids de cet ordre dominant. Troisièmement, et c'est là sans doute le plus important, que cette censure du sens prend effet à l'insu de celui qui en est la victime autant que le vecteur, autrement dit que cette « sensure » relève d'une violence proprement symbolique, par laquelle le sujet qui en est la victime consent, sans le savoir, à la répression dont il fait l'objet.

Je ne donnerai ici qu'un exemple général de ces « abus de langage » dont parle Noël. L'examen d'un corpus d'articles journalistiques parus ces dernières années ferait aisément voir, indépendamment de leur contenu spécifique, qu'ils sont, comme la parole ordinaire d'ailleurs, le lieu d'une forte récurrence de figures empruntées au discours de l'économie (« gérer », « excellence », « flexibilité », « capital », « déficit », etc.). On pourrait ne voir dans cette rhétorique très clichée qu'un simple effet de mode sans grande conséquence. Un examen plus soutenu ferait cependant voir que cette rhétorique contribue, d'une part, à accréditer la dérégulation comme un phénomène irréversible et naturel – qui ne serait donc pas le fait d'une politique orientée en ce sens – et, d'autre part, à imposer les cadres métaphoriques de la compétition économique, pensée comme forme naturelle de la vie sociale, non seulement dans le domaine proprement économique mais dans tous les autres domaines de la représentation journalistique, qu'il s'agisse de la culture, de l'éducation ou des rapports sociaux⁷.

7. Pour une analyse plus détaillée de ces effets d'imposition du discours économique dominant sur la rhétorique et les cadres de pensée journalistiques, voir Pascal DURAND, « Censure et stéréotype. Structures du sens commun journalistique », *Réseaux*, n° 97-99, 2003, p. 5-13. Pour une typologie construite des formes figées contribuant à la censure des discours (en particulier journalistiques), voir du même auteur *Médias et Censure. Figures de l'orthodoxie*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, coll. « Sociopolis », 2004. Voir également, s'agissant des structures du journalisme en Belgique et quelques cas de figure significatifs, Geoffrey GEUENS, *L'information sous contrôle*, Bruxelles, Éditions Espace de Libertés/Éditions Labor, coll. « Liberté j'écris ton nom », 2002.

On peut se demander pourquoi ces cadres métaphoriques sont aujourd'hui aussi prégnants, au point d'exercer un double effet de censure – à la fois formelle et sémantique – sur d'autres cadres d'expression et modes de pensée. Quatre hypothèses se présentent à cet égard, qui sont d'autant moins exclusives les unes des autres que leur corrélation permet de prendre la mesure des effets d'imposition et de légitimation que les structures du journalisme (à la fois morphologiques et mentales) sont susceptibles d'exercer lorsqu'elles entrent en concordance non seulement avec l'esprit du temps, mais aussi avec l'emprise à laquelle une certaine politique soumet l'ensemble de la société. C'est qu'il s'agit moins ici, en vérité, de quatre hypothèses que de quatre éclairages correspondant à quatre degrés imbriqués de détermination.

À un premier degré, le plus englobant, la prégnance de ces cadres exprime le poids que font peser désormais sur la vie sociale non seulement l'ultralibéralisme économique mais aussi l'économie en tant que discipline et en tant que vision du monde, au point de se donner pour l'horizon de référence symbolique de tout discours, et en particulier du discours journalistique. Si la presse est cette curieuse institution dont la fonction est de dire toutes les autres institutions sociales et par laquelle toutes ces institutions se parlent et accèdent à l'espace public, elle ne peut pas ne pas être contaminée par le nouveau sens commun économique dès lors qu'il se donne, en s'en donnant les moyens, pour le modèle directeur des conduites, des stratégies, des projets culturels, politiques et sociaux.

Un deuxième degré concerne l'imbrication réciproque de plus en plus forte des entreprises de presse et de grands groupes industriels et financiers, au profit d'une hétéronomie croissante de l'information⁸. Non seulement les journaux sont des entreprises et sont portés de plus en plus à se penser comme telles, mais ils sont parties prenantes de grands conglomerats dont la fonction n'est pas d'informer et qui tendent à exercer un contrôle implicite sur les journalistes qu'ils emploient. Ce contrôle, pour être effectif, n'a pas besoin de passer par des

8. Voir à ce sujet Geoffrey GEUENS, *op. cit.* et, du même auteur, *Tous pouvoirs confondus. État, capital et médias à l'ère de la mondialisation*, Anvers, Éditions EPO, 2003.

consignes directes, des menaces, ni même d'aimables suggestions : la force d'imposition du modèle économique dominant ne serait rien sans l'effet d'autocensure que font peser sur ses agents le champ journalistique et les contraintes spécifiques dans lesquelles s'exerce désormais le métier de journaliste.

On a coutume de dire, dans le milieu des journalistes, que les codes de déontologie professionnelle rappellent à ceux-ci leur devoir de résistance et de rigueur, et que ce milieu lui-même, par ses solidarités propres, au sein des rédactions, tend à déjouer un tel contrôle. C'est oublier, à un troisième degré, que la précarisation croissante de la fonction journalistique, la réduction des effectifs dans les rédactions, l'emploi de pigistes sous-payés contribuent à désarmer le milieu journalistique de sa force de résistance collective aux pressions des pouvoirs dominants, d'autant que ces pouvoirs ont développé pour les médias une stratégie de communication de plus en plus efficace, avec des communiqués de presse qui se prêtent aisément à être endossés par les journalistes pressés par l'urgence et la rentabilité.

Cette précarisation générale du métier et la dissolution des rapports de solidarité qu'elle entraîne ou, du moins, de ce rapport d'apprentissage qui unissait le journaliste débutant à son rédacteur en chef et à ses collègues les plus aguerris, contribuent, à un quatrième degré, à renforcer ou à faciliter l'emprise des contraintes propres au médium journalistique. Sous-payés, peu ou pas encadrés par une structure rédactionnelle, tenus de publier à grande cadence pour survivre dans le métier et pour en vivre, les pigistes sont la proie toute désignée des « communicateurs », qui s'empressent de leur fournir de la copie pré-rédigée et pré-digérée. Leurs conditions de travail réduisent à portion congrue le temps nécessaire aux enquêtes comme à la vérification et au recoupement des sources. Et la rapidité même dans laquelle ils sont tenus de travailler rejoint, pour l'aggraver, l'exigence de rapidité et de brièveté favorisant, ainsi qu'on l'a dit, le recyclage de la pensée reçue. Autrement dit, si les journalistes tendent aujourd'hui à se faire les porte-parole plus ou moins conscients de la nouvelle vulgate économique, ce n'est pas parce qu'ils seraient tous, à titre individuel, convertis aux vertus du libre marché, mais parce qu'ils sont tous, à des degrés de conscience et d'investissement divers, parties prenantes d'une structure qui, en gouvernant leurs conditions de travail et

leur mode de vision du monde, fait d'eux les complices inconscients d'un jeu dont ils sont les premières victimes.

Vecteur autant qu'effet de censure, la soumission du champ journalistique à l'ordre ambiant – quand bien même des *lobbies* puissants y contribuent, organisés en *Think Tanks* et autres Fondations et quand bien même les acteurs économiques et politiques inondent ce champ de dossiers de presse le plus souvent rédigés par d'anciens journalistes convertis à la communication – n'est donc pas le résultat d'un complot ourdi dans l'ombre : elle résulte d'une collusion objective, inconsciente, entre les structures de ce champ et les formes pratiques du métier, qui les rend de plus en plus perméables, on peut le craindre, aux pressions de conformité exercées par la doxa dominante.

2

L'ORDRE MORAL CLÉRICAL